P-102 A

26 novembre 2005

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «La population défend sa police».

Rapporteur: M. Jean-Charles Lathion.

La pétition «La population défend sa police», déposée par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, l'Association des intérêts de Champel et l'Association de la Vieille-Ville, a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 23 février 2004. La commission l'a étudiée lors de six séances, le 20 septembre, le 29 novembre et le 13 décembre 2004 ainsi que le 23 mai 2005, le 7 novembre et le 14 novembre 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle (S) jusqu'en mai 2005, puis de M. Jean-Pierre Oberholzer (L).

Les comptes rendus ont été rédigés par M^me^ Ursi Frey pour la première séance, puis par M^me^ Olivia Di Lonardo, remplacée le 23 mai 2005 par M. Julien Deffaugt et le 14 novembre par M^me^ Laurence Schmidlin. La commission les remercie pour la qualité de leur travail.

La même pétition ayant été adressée au Grand Conseil, les conseillers municipaux pourront se référer également au rapport (P 1466-A) du 12 juillet 2005 de M. Martin-Paul Broennimann, député. Les conclusions et recommandations de la commission des pétitions du Grand Conseil sont évoquées en page 5 du présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 20 septembre 2004

Audition de M. André Fischer (Association de la Vieille-Ville, représentant les commerçants et habitants), de M. Charles Lévy (Association des zones piétonnes et rues résidentielles de la Vieille-Ville) et de M. Jean Spielmann (Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, AHCVV)

M. Lévy explique que la pétition a été déposée à la suite de la réduction des heures d'ouverture du poste de police du Bourg-de-Four et du passage d'un effectif de 37 à 7 agents.

La Vieille-Ville est une zone très fréquentée. Avec la décision prise par l'Etat, les pétitionnaires appréhendaient une augmentation des incivilités et du brigan-

dage. Ces craintes se sont révélées justifiées. Toutes les associations de la Vieille-Ville, au-delà de leurs divergences, se sont alors réunies pour intervenir auprès des autorités.

De l'avis de M. Spielmann, la présence des îlotiers constituait un point fort du poste du Bourg-de-Four. Ceux-ci connaissaient les bistrots, les personnes à problèmes et discutaient avec elles pour arranger les situations. Ils pratiquaient une police de proximité. Avec la nouvelle stratégie imposée par l'Etat, lorsqu'il y a du bruit, on requiert l'intervention des gendarmes depuis leurs casernes. Ceux-ci arrivent casqués et armés, ce qui augmente le risque de bagarres. La présence de la police dans le quartier rassurait la population. Aujourd'hui, les habitants doivent faire la police eux-mêmes et les incivilités augmentent. Selon M. Spielmann, ce coût social est plus important que les charges concernant les îlotiers. C'est une faute politique grave que l'on a commise en proposant de telles solutions. Les postes de police devraient être ouverts et les îlotiers présents.

Le président de la commission rappelle que la pétition P-95 traite également des nuisances sonores dans ce quartier et qu'elle complète ainsi la pétition P-102.

MM. Spielmann, Fischer et Lévy insistent sur le rôle social que jouait le poste dans son ancienne composition, aussi bien pour les touristes que pour les habitants. La petite équipe actuelle n'est plus en mesure d'effectuer les contrôles et d'assurer une police de proximité qui est regrettée de tous. Le poste recevait jusqu'à 3000 appels lorsqu'il était en fonction.

Aujourd'hui, on se trouve face à des répondeurs. Même la scène de la drogue s'est déplacée et l'on constate un nouveau trafic à la rue Agrippa-d'Aubigné.

Les réponses des pétitionnaires aux questions des commissaires font clairement apparaître une opposition entre la politique d'une police de proximité, de convivialité, qu'ils appellent de leurs vœux, et une police d'intervention et de répression qui leur serait imposée et qui aurait l'effet de faire augmenter les tensions dans le quartier. Pour M. Spielmann, une telle politique nécessite un débat public afin que les citoyens puissent se prononcer sur la police qu'ils souhaitent. Il convient également de revoir le rôle de la Ville de Genève et les compétences des agents de sécurité municipaux.

Les commissaires apprennent des pétitionnaires que le poste du Bourg-de-Four gère le centre-ville de la rive gauche, la rue de la Confédération, la rue de Rive, Champel, Malagnou, la Fontenette et toute la rive gauche jusqu'à Hermance et Bardonnex.

Ils sont particulièrement sensibilisés au problème des incivilités nocturnes et des nuisances sonores pratiquement indissociables de la vie des établissements et de la fête.

La discussion qui suivra l'audition des pétitionnaires verra retenue la proposition d'entendre la magistrate chargée du Département de justice, police et sécurité, du commandant de la gendarmerie et du responsable des îlotiers. Cette proposition sera acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Séance du 29 novembre 2004

Audition de M. Christian Cudré-Mauroux, commandant de la gendarmerie

Mme Micheline Spoerri, présidente du Département de justice, police et sécurité, n'étant pas disponible le 29 novembre 2004, elle a mandaté le commandant de la gendarmerie pour répondre aux différentes questions sur les sujets d'insécurité, de drogue, de salubrité ou de nuisances sonores traités par la commission des pétitions (P-114 «Halte au ghetto dans le secteur de la gare», P-102 «La population défend sa police», P-120 «Halte au bruit au boulevard Saint-Georges!», P-115 «Trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté dans les environs de la rue Voltaire»).

Le commandant Cudré-Mauroux est accompagné par M. Olivier Cartier, chef de la Task Force Drogue, et de M. Châtelain, îlotier.

D'emblée, M. Cudré-Mauroux précise ne pas être habilité à répondre aux questions de politique de sécurité et restreint sa sphère de compétence aux aspects techniques.

Les effectifs de la gendarmerie n'ont pas changé depuis 1988: ils s'élèvent à 754 personnes, alors que les tâches sont de plus en plus nombreuses. La même prestation d'accueil à la population est réclamée et il existe toujours des îlotiers dans chaque poste. On a opté pour un poste fixé sur l'accueil 24 heures sur 24, à savoir celui de Cornavin. Dans les autres postes de la ville, on a fixé des heures d'ouverture. De plus, la centrale de la police, le 117, sert également à aiguiller la population.

La décision a été prise d'offrir une nouvelle prestation, soit le poste de Cornavin ouvert 24 heures sur 24. Pour le réaliser, il a fallu ponctionner des effectifs sur le poste du Bourg-de-Four qui a été choisi en raison de sa situation géographique, soit l'ancien contour des remparts. On a partagé le secteur entre Rive, Carouge et Champel. Les besoins sont donc satisfaits, d'une part, avec un accueil permanent aux heures d'ouverture et, d'autre part, avec une réponse de Police Secours garantie. Peu importe qu'elle vienne du Bourg-de-Four ou d'ailleurs.

Quant aux îlotiers, il y en a sur place depuis un certain temps et ils établissent des relations entre la police et la population. Ainsi, on ne pourrait déplorer aucune déperdition en tant que telle.

Répondant à une commissaire, M. Cudré-Mauroux affirme qu'il n'existe pas de problème de drogue dans le quartier, mais des problèmes de circulation, de stationnement et de bruit. Depuis le 1er avril 2004, l'opération «Remparts» a été lancée, à savoir une brigade pédestre qui tourne systématiquement chaque nuit, selon les informations données par les îlotiers.

Cette opération se base sur trois priorités: la circulation, le stationnement et les incivilités. Des contrôles sont effectués et des sanctions ont été prises à l'égard de plusieurs établissements. Quant aux bris de bouteilles, il conviendrait idéalement d'établir un partenariat avec les Services industriels de Genève.

Pour ce qui concerne le nombre d'agents au poste du Bourg-de-Four, il en reste huit la journée pour l'accueil, les 24 autres étant répartis dans les autres postes. De plus, entre 20 h et 5 h du matin, des gendarmes effectuent des tournantes.

Pour le commandant Cudré-Mauroux, la «police de rêve», qu'évoque un commissaire, devrait réunir deux critères: correspondre aux besoins ressentis et exprimés par la population et assurer une proximité qui désamorcerait un certain nombre de conflits. Il ne pense cependant pas que poster des policiers à tous les coins de rue soit une solution souhaitable.

Quant aux problèmes de bruit mentionnés par le président de la commission, M. Cudré-Mauroux répond que le tandem des îlotiers la journée permet d'être en contact avec une partie de la population et de les identifier. La police s'y attelle, quant à elle, le soir. Mais un îlotier peut être affecté à une mission de nuit, si nécessaire.

Une cinquantaine d'îlotiers sont répartis entre tous les postes de la ville. L'effectif n'a pas changé en quinze ans, ce qui n'est pas le cas de leurs activités. On est passé, depuis, aux 40 heures hebdomadaires, ce qui comporte des incidences techniques sur les horaires.

Pour ce qui concerne les interventions auprès des gérants d'établissements générant des nuisances nocturnes, M. Cudré-Mauroux explique que, après une première action auprès des propriétaires pour demander de baisser la musique, des amendes peuvent cependant être dressées. Par contre, elles ne sont pas dissuasives.

Il existe huit brigades de bruit. Des vérifications sont faites sur certains sites, mais les mesures ne sont pas assez lourdes. Il faudrait une répression plus intelligente avec des sanctions administratives mieux adaptées et graduées en fonction des infractions régulièrement commises par les mêmes responsables.

Séance du 13 décembre 2004

Lors de la séance du 13 décembre 2004, les commissaires ont évoqué la question des compétences municipales et cantonales en matière de police. Fallait-il entendre la magistrate responsable de ce dossier pour l'Etat ou s'en référer aux conclusions de la commission du Grand Conseil chargée de traiter cette même pétition? Selon les libéraux, la compétence revient au Grand Conseil; ils proposeront donc un «classement par abstention».

La commission, en sa majorité, en décidera autrement en demandant l'audition de M[me] Micheline Spoerri, voire lors d'une audition commune avec la commission du Grand Conseil au cas où, pour une question de calendrier, la magistrate serait indisponible pour l'une ou l'autre des auditions.

Séance du 23 mai 2005

Audition de M[me] Micheline Spoerri, conseillère d'Etat chargée du département de justice, police et sécurité, accompagnée par M. Bernard Duport, secrétaire adjoint

M[me] Spoerri annonce qu'elle a reçu les trois associations de la Vieille-Ville au sujet des effectifs actuels du poste de police du Bourg-de-Four et du problème de fond que pose la sécurité dans les quartiers. Si elle comprend les inquiétudes des citoyens, la magistrate se trouve cependant confrontée au problème crucial des effectifs et à la nécessité d'optimiser les postes. Le fait de moduler les heures d'ouverture ne découle pas d'un souhait mais d'un besoin incontournable, tant les problèmes liés au recrutement (surtout pour la gendarmerie) sont aigus. M[me] Spoerri rappelle les limites du budget qui est alloué à son département.

La loi actuelle impose l'ouverture de deux postes 24 heures sur 24. Le nouveau poste de Cornavin, qui enregistre 80 000 passages, compte 90 gendarmes. Le deuxième poste, qui devra être ouvert jour et nuit, n'a pas encore été désigné. Le choix se fera en fonction de la nécessité de combattre la petite criminalité, car la police n'a plus les moyens de traiter ce problème quartier par quartier.

La ministre de la justice insiste sur son souci de comprendre les craintes des citoyens et citoyennes et de favoriser une police de proximité. La gendarmerie n'a cependant constaté aucune recrudescence des problèmes de drogue ou d'insécurité dans ce quartier de la Vieille-Ville depuis le changement d'état du poste du Bourg-de-Four.

M[me] Spoerri identifie trois entrées principales exigeant la vigilance particulière de la police dans le canton de Genève: la gare de Cornavin, l'aéroport de

Cointrin et les frontières communes avec la France et le canton de Vaud. Ces points stratégiques font l'objet d'une approche diversifiée et de partenariats grâce auxquels la situation peut être maîtrisée, voire améliorée.

C'est ainsi que, à la gare, la police travaille conjointement avec la Ville de Genève pour les questions d'urbanisme, avec les CFF et l'association du parking pour les questions de sécurité.

Plus en aval, M^me^ Spoerri cite encore l'intensification de la collaboration entre les gardes-frontières suisses et français.

Elle annonce que, dans l'objectif de résoudre les problèmes intérieurs, elle a fait procéder à un sondage auprès de 1200 personnes réparties dans les quatre zones que sont la ville, les communes suburbaines, la campagne et les communes frontalières. Il s'agira d'en déduire une typologie de mesures en fonction des réalités constatées dans les quartiers et les communes afin de favoriser une police de proximité, en modulant par exemple les heures d'ouverture des différents postes. Cette analyse sera présentée en conférence de presse le 16 juin 2005. Les décisions qui en résulteront ne seront pas prises par le seul Département de justice, police et sécurité, mais en concertation avec l'Association des communes genevoises. M^me^ Spoerri insiste sur le fait que l'on ne saurait résoudre les problèmes de sécurité au coup par coup, mais par un travail sur la durée.

Concernant les doléances de la pétition P-102, elle fait en sorte d'intensifier les partenariats afin de porter toute l'attention nécessaire à la Vieille-Ville qui est un quartier à composantes multiples: habitants, commerçants, visiteurs et véhicules de transit...

A la question posée par un commissaire sur la collaboration entre la Ville et l'Etat en matière de sécurité, M^me^ Spoerri répond que toutes les bases légales existent pour l'améliorer. Elle constate que plusieurs communes gèrent leurs problèmes d'une manière exemplaire et que l'on pourrait s'en inspirer en Ville de Genève. Au moment où le magistrat chargé des sports et de la sécurité envisage d'élargir les compétences des agents municipaux, M^me^ Spoerri observe que les agents de sécurité municipaux ont déjà toutes les qualités requises pour intervenir sur le terrain en complémentarité avec la police pour les problèmes de salubrité et de sécurité publique. Elle met ses espoirs dans la concrétisation d'un meilleur partenariat entre la Ville et l'Etat en la matière.

Séance du 7 novembre 2005

Lors de la séance du 7 novembre 2005, le rapporteur précise que la commission des pétitions du Grand Conseil, qui a étudié cette même pétition (P 1466), a

refusé son dépôt sur le bureau du Grand Conseil et accepté son renvoi au Conseil d'Etat avec la conclusion et les recommandations suivantes (rapport P 1466-A du 12 juillet 2005 du député Martin-Paul Broennimann (S):

«– de revoir le concept global des prestations de la police en renforçant la notion de proximité de la police plutôt que celle de police d'intervention;
– dans cet objectif, de maintenir une présence de la police dans les quartiers par le maintien de postes de police dans les quartiers;
– de maintenir l'ouverture de ces postes de sorte à répondre à la demande de la population pour les services policiers et administratifs de la gendarmerie;
– de créer des postes administratifs dans les postes de police pour libérer les gendarmes des tâches administratives et les rendre ainsi disponibles pour les tâches pour lesquelles ils ont été formés;
– d'augmenter de manière générale les effectifs de la police et des forces affectés à l'îlotage de sorte à obtenir une meilleure présence sur le terrain;
– de favoriser l'augmentation globale des effectifs par une mise en valeur de la fonction de gendarme et une augmentation de son attractivité.»

Séance du 14 novembre 2005

Après avoir rappelé la position du Grand Conseil, le rapporteur propose un texte résumant la position que pourrait prendre la commission des pétitions du Conseil municipal.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime que cette pétition n'a pas de sens, qu'elle ne concerne pas la Ville de Genève, mais le Département de justice, police et sécurité, la Vieille-Ville ne pouvant être considérée comme le lieu phare de l'insécurité à Genève. Sa proposition de renvoyer le problème à l'Etat n'est pas prise en compte par les membres de la commission.

L'approbation de la pétition est acceptée par 13 voix (1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

La proposition de ce même commissaire de modifier le texte soumis par le rapporteur en l'étendant à l'ensemble de la ville de Genève («privilégier une police de proximité en ville de Genève») est refusée par 13 voix (1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

Les commissaires jugent, en effet, nécessaire de ne pas dénaturer une pétition présentée par les associations de la Vieille-Ville et les concernant au premier chef. Par contre, ils acceptent, dans la même proportion des votes, la formulation: «privilégier une police de proximité en Vieille-Ville de Genève et dans les autres quartiers».

Après discussion, la commission adopte la version suivante par 14 voix pour (1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC, 1 AdG/SI) et 1 voix contre (1 AdG/SI):

«Conscient des impératifs budgétaires de la Ville et de l'Etat, et souhaitant mieux répondre aux besoins de la population avec les moyens dont dispose la Ville de Genève, le Conseil municipal renvoie la pétition P-102 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

– de privilégier une police de proximité en Vieille-Ville de Genève et dans les autres quartiers;
– de prendre contact à cet effet avec le Département de justice, police et sécurité de la République et Canton de Genève afin d'établir une convention de partenariat permettant le maintien et le développement des actions préventives (agents de sécurité municipaux) et des actions d'intervention (gendarmerie) dans un partage des tâches favorisant une surveillance appropriée du quartier.»

Annexe mentionnée

Association des Habitants DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE

AHCVV - Case postale 3029 - 1211 GENEVE 3

ASSOCIATION DES INTERÊTS DE CHAMPEL

Association de la Vieille-Ville

André Fischer
5, Place de la Taconnerie
1204 Genève

Association des Habitants des Zones Piétonnes et des rues Résidentielles de la Vieille-Ville

Pétition

au Grand Conseil et au Conseil Municipal

La population défend sa police

Dès le 15 mars 2004, le poste de police du Bourg-de-Four ne sera plus en mesure de garantir la sécurité du quartier. Disposant actuellement de 36 agents, le poste de police du Bourg-de-Four ne disposera alors que de 7 agents. Cette décision est justifiée par la réouverture d'un poste de police à la gare Cornavin!

Cela signifie :

- Que durant les jours de la semaine, le poste assurera un service minimum et ne sera plus en mesure de répondre aux demandes de la population.
- Que la nuit, les fins de semaines et les jours fériés (période de grande affluence en Vieille Ville) le poste sera fermé. Un probable déplacement de la criminalité et notamment du trafic de drogue en Vieille-Ville
- Que le relais devrait être assuré, durant ces plages horaires, par les postes de police de Rive et de Carouge sans qu'une augmentation d'effectifs ne leur soit proposée. Ces postes, qui couvrent une grande partie du canton de Genève, sont d'ailleurs déjà saturés.
- Une disparition progressive de la police de proximité au profit d'une police d'intervention.

Pour ces raisons les signataires de cette pétition demandent :

1. **- Le maintien de l'effectif actuel du poste de police du Bourg-de-Four.**
2. **- L'ouverture d'un débat sur le système policier souhaité par les citoyens.**

ou à l'adresse suivante: AHCVV CASE POSTALE 3029 1211 GENEVE 3